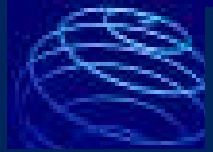


20

Annual Report 2013 | Rapport annuel 2013

13



Hcch

HAGUE CONFERENCE ON
PRIVATE INTERNATIONAL LAW
CONFÉRENCE DE LA HAYE
DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

The World Organisation for
Cross-border Co-operation in
Civil and Commercial Matters
L'Organisation mondiale pour la
coopération transfrontalière en
matière civile et commerciale

Annual Report 2013 | Rapport annuel 2013

The Hague Conference on Private International Law is the world's leading intergovernmental organisation in the field of private international law (also referred to as conflict of laws). Its main objective is to develop international conventions (treaties or other instruments) and to assist States with the sound implementation and practical operation of these instruments, known as Hague Conventions. By seeking to identify universally accepted solutions, the Hague Conventions are designed to bridge differences in legal systems around the world in relation to cross-border matters including child protection, civil procedure, the recognition of public documents, and dispute resolution as well as commercial and finance law. In doing so, the Hague Conventions provide legal certainty and predictability to people and commercial entities in their cross-border actions. They also establish effective co-operation mechanisms among States. As a result, the Hague Conventions strengthen the rule of law in international civil and commercial matters.

The Permanent Bureau is the Secretariat of the Hague Conference; it has its main office in the Netherlands and Regional Offices in Buenos Aires (Argentina) and Hong Kong SAR (China).

The wide range of post-Convention services offered by the Hague Conference includes:

- convening Special Commissions and Working and Experts' Group meetings to review and improve the operation and implementation of Hague instruments;
- drafting and / or contributing content for Guides to Good Practice, Practical Handbooks, Explanatory Reports etc. for the Conventions;
- developing and maintaining electronic tools and databases;
- designing programmes to establish or assist authorities charged with the operation of the Hague Conventions (competent or Central Authorities);
- organising seminars and meetings to promote and increase knowledge of Hague Conference work;
- providing training programmes; drafting, reviewing or commenting on implementing legislation or regulations; or any other requested Convention-specific support targeted to meet the needs of the requesting State(s);
- researching the need and feasibility for new instruments.

The Hague Conference on Private International Law grew out of a meeting first convened in 1893 by lawyer-diplomat and future Nobel Laureate, T.M.C. Asser. It later transformed into its current form as a permanent international organisation in 1955. Nonetheless, the Hague Conference on Private International Law continues to retain the name given at its first meeting, where the foundation for the present-day Organisation was laid.

La Conférence de La Haye de droit international privé est la première organisation intergouvernementale œuvrant dans le domaine du droit international privé (également appelé conflit de lois). Ses objectifs principaux consistent à élaborer des conventions internationales (traités ou autres instruments) et à prêter son concours aux États aux fins de la bonne mise en œuvre et du fonctionnement pratique de ces instruments, connus sous le nom de Conventions de La Haye. Axées sur la recherche de solutions universellement acceptées, les Conventions de La Haye sont conçues pour surmonter les différences existant entre les différents systèmes juridiques à travers le monde dans des matières transfrontières allant de la protection des enfants à la procédure civile, en passant par la reconnaissance des actes publics, le règlement des différends ou encore le droit commercial et financier. Ce faisant, les Conventions de La Haye permettent aux personnes comme aux entités commerciales de bénéficier d'une sécurité juridique et d'une prévisibilité dans le cadre de leurs opérations internationales. En outre, elles instaurent des mécanismes de coopération efficaces entre États. De ce fait, les Conventions de La Haye favorisent la primauté du droit en matière civile et commerciale sur le plan international.

Le Bureau Permanent est le secrétariat de la Conférence de La Haye. Il possède un siège principal, situé aux Pays-Bas, et deux bureaux régionaux, l'un à Buenos Aires (Argentine) et l'autre dans la RAS de Hong Kong (Chine).

La Conférence de La Haye propose un large éventail de services post-conventionnels. Elle se charge notamment de :

- convoquer des réunions de Commissions spéciales et de Groupes de travail et d'experts en vue d'examiner et d'améliorer le fonctionnement et la mise en œuvre des instruments de La Haye ;
- rédiger des Guides de bonnes pratiques, Manuels pratiques, Rapports explicatifs sur les Conventions, etc., ou contribuer à ces publications ;
- élaborer et tenir des outils et bases de données électroniques ;
- concevoir des programmes en vue de désigner des autorités chargées du fonctionnement des Conventions de La Haye, ou d'aider ces autorités (Autorités centrales, autorités compétentes) ;
- organiser des séminaires et réunions pour promouvoir et améliorer la connaissance des travaux menés par la Conférence de La Haye ;
- mettre en œuvre des programmes de formation ; rédiger, réviser ou formuler des commentaires sur des lois ou règlements de mise en œuvre ; sur demande, apporter d'autres services de soutien spécifiques à chaque Convention, adaptés aux besoins de chaque État requérant ;
- mener des études sur l'opportunité et la faisabilité de nouveaux instruments.

La Conférence de La Haye de droit international privé est née d'une première réunion convoquée en 1893 par un juriste-diplomate et futur lauréat du Prix Nobel, T.M.C. Asser. Dotée du statut d'organisation internationale permanente depuis 1955, elle conserve le nom qui lui a été assigné lors de cette réunion originelle, où a été posée la première pierre de l'institution qu'elle est devenue.

About The Hague Conference on Private International Law

À propos de la Conférence de La Haye de droit international privé

On behalf of the Hague Conference on Private International Law, I am pleased to present the Organisation's 2013 Annual Report in my capacity as new Secretary General (effective 1 July 2013). It is an honour to provide you with this Report highlighting our activities and accomplishments which occurred in the course of the last calendar year.

At the outset, I want to convey our everlasting gratitude for the contributions of my predecessor, Hans van Loon, who provided more than 35 years of outstanding service to the Organisation, with 17 of those years serving as the Hague Conference's Secretary General (1996 - 2013). During his tenure, the Organisation experienced unprecedented growth in the number of States connected to the Hague Conference, both in terms of membership and the number of Contracting States to Hague Conventions. His integrity, diplomacy and vision will continue to have a significant impact on the work of the Hague Conference for many years to come. We are extremely grateful for his valuable contributions to the Organisation, including his efforts to strengthen our global reach and expand the Hague Conference's influence to all States in all regions of the world.

Hans van Loon's legacy undoubtedly leaves me with big shoes to fill. I am therefore extremely grateful for the significant efforts and dedication shown over the past few months by the Hague Conference's Permanent Bureau, not only in The Hague but also those in our Regional Offices in Latin America and the Asia Pacific region.

I am grateful to our Members for their kind reception in response to my appointment. I look forward to continuing our collective efforts to enhance existing work methods, stakeholder services and events, and both internal and external governance practices. To this end, I look forward to continuing a dialogue with Members and receiving continual feedback on how we can continue to make the Organisation better still.

In the coming year, the Hague Conference will continue its work to explore, develop and improve multilateral instruments and engage in other projects that are consistent with its traditional legislative work; offer relevant support services to government officials and other stakeholders to facilitate the intended application of Hague instruments and procedures; enhance the visibility of the Organisation through promotional activities; and continue efforts to expand the influence and relevance of the Hague Conference's work in target regions and States, thereby strengthening its global presence. Most of all, initiatives aimed at strengthening accountability and transparency will be explored so as to better respond to feedback from our Members and other interested States.

I am therefore pleased to provide one such concrete change with the debut of a completely new format for the Hague Conference's Annual Report. While previous editions have provided a comprehensive account of all the activities in which the Hague Conference took part during the course of a given year, the new format is designed to present the content of the Annual Report in a more user-friendly and dynamic manner. To accomplish this, you will note that the new format includes more images, charts and figures to better highlight key information. In addition, the text of the Report was drafted with the intent of being more results-oriented and focused on our more significant programmes. The overall result is a more concise, visually appealing product which highlights our main work and the results which are likely of greatest interest to stakeholders.

As what is likely to be one of the most exciting Annual Reports yet to be published, the following pages provide an overview of our accomplishments in 2013 while laying the groundwork for the road ahead. Despite many anticipated challenges, I look forward to working with our Members and other partners to build on the achievements of the past year and to advance the strategic objectives and goals of the Hague Conference throughout 2014 and beyond.

The Secretary General, Christophe Bernasconi



Au nom de la Conférence de La Haye de droit international privé, j'ai le plaisir de présenter le Rapport annuel 2013 de l'Organisation en ma qualité de Secrétaire général, fonction que j'exerce depuis le premier juillet 2013. C'est un honneur de vous adresser ce Rapport, mettant en avant les activités menées et les progrès accomplis au cours de l'année calendaire écoulée.

Avant toute chose, je souhaiterais faire état de la gratitude infinie que nous éprouvons à l'égard de mon prédécesseur, Hans van Loon, qui a passé plus de 35 ans, jalonnés de contributions remarquables, au service de l'Organisation, dont il a été à la tête pendant 17 ans (de 1996 à 2013). Au cours de son mandat en tant que Secrétaire général, le nombre d'États liés à la Conférence de La Haye, qu'il s'agisse des Membres ou des États contractants à des Conventions, a connu une croissance sans précédent. L'intégrité, les qualités diplomatiques et le discernement de Hans continueront d'éclairer les travaux de la Conférence de La Haye pour de nombreuses années. Nous lui sommes extrêmement reconnaissants pour tout ce qu'il a apporté à l'Organisation, notamment les efforts qu'il a mis en œuvre pour asseoir notre rayonnement sur le plan international et élargir l'influence de la Conférence de La Haye dans le monde entier.

Il va sans dire que prendre la succession d'une telle peinture n'est pas chose facile. Je suis donc particulièrement touché par les efforts conséquents et le profond dévouement du personnel du Bureau Permanent ces derniers mois, non seulement à La Haye, mais aussi dans nos Bureaux régionaux Amérique latine et Asie Pacifique.

Je tiens à remercier nos Membres pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à ma nomination. Je me réjouis à l'idée de poursuivre avec eux les efforts mis en œuvre en vue de parfaire les méthodes de travail existantes, d'améliorer les services et événements proposés en coopération avec les différentes parties prenantes et d'optimiser les pratiques internes et externes en matière de gouvernance. À cette fin, je suis impatient de poursuivre le dialogue engagé avec les Membres et de recevoir à tout moment leurs commentaires sur les moyens d'améliorer encore l'Organisation.

Cette année, la Conférence de La Haye va poursuivre ses travaux en vue d'étudier, de concevoir et d'améliorer différents instruments multilatéraux et se lancer dans d'autres projets cohérents avec ses travaux législatifs traditionnels ; proposer des services de soutien adaptés aux représentants gouvernementaux et autres parties prenantes afin de faciliter la bonne application des instruments de La Haye et procédures connexes ; renforcer la visibilité de l'Organisation au moyen d'activités promotionnelles ; renouveler ses efforts pour décupler l'influence et la pertinence des travaux menés par la Conférence de La Haye dans des régions et États ciblés, et ainsi asseoir sa présence sur le plan international. Avant tout, la Conférence de La Haye va s'intéresser aux moyens d'améliorer la reddition de comptes et la transparence de façon à mieux répondre aux retours de ses Membres et des autres États intéressés.

Je suis donc ravi d'inaugurer cette édition entièrement refondue du Rapport annuel de la Conférence de La Haye, premier des changements concrets envisagés. Alors que les précédentes éditions donnaient une vue détaillée de l'ensemble des activités auxquelles la Conférence de La Haye prenait part chaque année, le nouveau format vise à présenter le contenu d'une façon plus conviviale et dynamique. À cette fin, il comprend plus d'images, de graphiques et de chiffres pour mieux faire ressortir les informations essentielles. En outre, les textes du Rapport ont été rédigés dans une optique de résultats et sont axés sur nos programmes les plus importants. Plus concis et plus visuel, le produit final met l'accent sur nos principaux travaux et sur les résultats susceptibles d'intéresser tout particulièrement les différentes parties prenantes.

Premier Rapport annuel d'une nouvelle ère pleine de promesses, le présent document donne un aperçu de nos avancées de 2013, tout en ouvrant la voie aux travaux à venir. La route promet d'être semée d'embûches, mais j'ai hâte de l'emprunter aux côtés de nos Membres et autres partenaires : forts des progrès réalisés l'an passé, nous nous emploierons ensemble à poursuivre les objectifs stratégiques de la Conférence de La Haye, en 2014 et au-delà.

Le Secrétaire général, Christophe Bernasconi

Foreword

Avant-propos

Table of Contents

About the Hague Conference on Private International Law 2

Foreword 4

By Secretary General Christophe Bernasconi

1 Development of the Organisation 8

Milestones 9

- Appointment of a new Secretary General 9
- The Hague Conference celebrates its 120th Anniversary 9

Organisational growth 10

- New Members / Organisational growth 10
- New Contracting States 12

Governance 12

- Council on General Affairs and Policy 12
- Council of Diplomatic Representatives 15
- Technical Assistance Working Group 16
- Pensions / Building Working Group 16

Partnerships with other organisations 17

2 An overview of projects and activities 20

International Protection of Children, Family and Property Relations 21

- International Child Abduction Convention (1980) 21
- International Child Protection Convention (1996) 26
- Intercountry Adoption Convention (1993) 27
- International Recovery of Child Support / Maintenance (Convention and Protocol) (2007) 29
- Other family law work 30
 - Recognition and Enforcement of Foreign Protection Orders 30
 - Parentage / Surrogacy 30

International Legal Co-operation & Litigation 32

- Apostille Convention (1961) 32
- Service Convention (1965) and Evidence Convention (1970) 35
- Choice of Court Convention (2005) 35
- The Judgments Project 36

International Commercial and Finance Law 39

- Draft Hague Principles on the Choice of Law in International Commercial Contracts 39

Projects and activities involving more than one of the above instruments 39

- Regional seminars providing technical assistance and promoting Hague Conference work 39

3 Regional Offices 42

Latin America (Buenos Aires) 43

Asia Pacific (Hong Kong) 43

4 Administration 46

Connecting online 47

Staff, secondments and interns 48

Financial overviews 50

Calendar of main events 52/53

Table des matières

À propos de la Conférence de La Haye de droit international privé 2

Avant-propos 4

du Secrétaire général, Christophe Bernasconi

1 Rayonnement de l'Organisation 8

Temps forts 9

- Nomination du nouveau Secrétaire général 9
- 120^e anniversaire de la Conférence de La Haye 9

Croissance de l'Organisation 10

- Nouveaux Membres / Croissance de l'Organisation 10
- Nouveaux États contractants 12

Gouvernance 12

- Conseil sur les affaires générales et la politique 12
- Conseil des Représentants diplomatiques 15
- Groupe de travail sur l'assistance technique 16
- Groupe de travail sur les Pensions et l'Immeuble 16

Partenariats avec d'autres organisations 17

2 Aperçu des projets et activités 20

Protection internationale des enfants, relations internationales familiales et patrimoniales 21

- Convention Enlèvement d'enfants (1980) 21
- Convention Protection des enfants (1996) 26
- Convention Adoption internationale (1993) 27
- Convention Recouvrement des aliments et Protocole (2007) 29
- Autres travaux menés dans le domaine du droit de la famille 30
 - Reconnaissance et exécution des ordonnances de protection rendues par des juridictions étrangères 30
 - Filiation / Maternité de substitution 32

Entraide judiciaire et administrative et contentieux international 33

- Convention Apostille (1961) 33
- Conventions Notification (1965) et Preuves (1970) 35
- Convention Élection de for (2005) 36
- Le projet sur les Jugements 36

Droit commercial et financier international 39

- Projet de Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux 39

Projets et activités associés à plus d'un des instruments précités 40

- Séminaires régionaux de prestation d'une assistance technique et de promotion des travaux de la Conférence de La Haye 40

3 Bureaux régionaux 42

Amérique latine (Buenos Aires) 43

Asie Pacifique (Hong Kong) 43

4 Administration 46

La Conférence sur le web 47

Membres du personnel, détachements et stages 48

Données financières 50

Calendrier des événements majeurs 52/53

Development of the Organisation

Rayonnement de l'Organisation

8



Hans van Loon, former Secretary General (l) and Christophe Bernasconi, new Secretary General (r)
Hans van Loon, ancien Secrétaire général (g), et Christophe Bernasconi, nouveau Secrétaire général (d)

Milestones

Appointment of a new Secretary General

The Hague Conference on Private International Law ("Hague Conference") appointed a new Secretary General, who officially assumed his post on 1 July 2013. Dr Christophe Bernasconi was chosen to succeed Mr Hans van Loon, who retired from the Permanent Bureau after 35 years of distinguished service, including 17 years as the Organisation's Secretary General.

Dr Bernasconi joined the Hague Conference in 1997 as Secretary. He became First Secretary in 2000 and was appointed to the post of Deputy Secretary General in 2011, before assuming his current post as Secretary General.

The Hague Conference celebrates its 120th Anniversary

Another significant milestone for the Hague Conference in 2013 was the celebration of its 120th Anniversary, which was commemorated with a special event organised by the Permanent Bureau on 8 April 2013. "The Hague Conference at 120: Today and the Future" consisted of a half-day programme in the Academy Building of the Peace Palace. The programme featured keynote addresses by two highly distinguished government officials, H.E. Susana Ruiz Cerutti, Former Minister of Foreign Affairs (Argentina), and H.E. Rimsky Yuen Kwok-Keung, Secretary of Justice (Hong Kong SAR).

Following the keynote addresses, a panel of experts discussed the future of the Hague Conference and the other international organisations with which it works. The panel, "Reflections on the Hague Conference at 140 – 20 Years Forward," was moderated by Mr Peter

Temps forts

Nomination du nouveau Secrétaire général

La Conférence de La Haye de droit international privé (la « Conférence de La Haye ») a nommé un nouveau Secrétaire général, qui est officiellement entré en fonction le premier juillet 2013. M. Christophe Bernasconi (Dr) a été désigné comme successeur de M. Hans van Loon, qui a pris sa retraite après 35 ans d'illustres services au Bureau Permanent, dont 17 à la tête de l'Organisation.

M. Bernasconi a rejoint la Conférence de La Haye en 1997 en tant que Secrétaire. Nommé Premier secrétaire en 2000, il a accédé au poste de Secrétaire général adjoint en 2011 avant de prendre les fonctions qu'il occupe actuellement.

120^e anniversaire de la Conférence de La Haye

La célébration du 120^e anniversaire de la Conférence de La Haye a elle aussi marqué l'année 2013, un anniversaire que le Bureau Permanent a commémoré en organisant un événement spécial, intitulé « Les 120 ans de la Conférence de La Haye : présent et avenir » et tenu l'après-midi du 8 avril 2013, dans le bâtiment de l'Académie du Palais de la Paix. À cette occasion, deux éminents représentants gouvernementaux ont prononcé des discours liminaires : S.E. Susana Ruiz Cerutti, ancien Ministre des Affaires étrangères (Argentine) et S.E. Rimsky Yuen Kwok-Keung, Ministre de la Justice (RAS de Hong Kong).

Différents experts ont ensuite discuté de l'avenir de la Conférence de La Haye et des autres organisations internationales avec lesquelles elle travaille, lors d'un échange intitulé « Les 140 ans de la Conférence de La Haye – Regards croisés sur les 20 prochaines

9

Troobo , a former President of the American Society of International Law and currently Senior Counsel at Covington & Burling. Panel experts included Ms Susan Bissell, Chief of Child Protection, UNICEF; Mr José Angelo Estrella-Faria, Secretary General, UNIDROIT; Ms Anne-Marie Leroy, Senior Vice President and General Counsel, World Bank Group; Mr Benyam Mezmur, Chairman of the African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child and Member of the United Nations Committee on the Rights of the Child; and Mr Rufus Yerxa, Deputy Director-General, World Trade Organisation.

For the final part of the programme, then-Secretary General of the Hague Conference, Mr Hans van Loon, took part in an on-stage interview conducted by H.E. Fausto Pocar, former President of and current judge at the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia. Mr van Loon was asked during the interview to reflect on the Organisation's recent developments, its role in the world, and its work throughout his 35 years of service with the Organization.

The 120th Anniversary was also celebrated some months later, from 22 to 23 October 2013, at an unrelated event hosted by MGIMO University in Moscow. To reaffirm the university's commitment as an Information Centre established to provide access to Hague Conference materials and related work throughout Russia and the wider region, the University organised a conference to honour the Hague Conference and its valuable contributions in the field of private international law.

Organisational growth

New Members/ Organisational growth

Burkina Faso, Viet Nam and Zambia became Members of the Hague Conference in 2013, bringing the total number of Members to 75 – 74 Member States plus the European Union.

In 2013, three additional States launched the process for becoming a Member of the Hague Conference. The proposals to admit Armenia, Azerbaijan and Singapore were transmitted to Members at the kick-off of a six-month voting period for States to express their support or opposition to the proposals.

Current Members have until 11 March 2014 to vote on whether to admit Singapore and Azerbaijan as new Members, and until 6 May 2014 to vote on the proposal to admit Armenia. Each of these potential new Member States may deposit their instrument of acceptance of the Statute once a majority of votes has been cast in their favour by the conclusion of the six-month voting period. Each of these States will formally

années », animé par M. Peter Troobo , ancien Président de la Société américaine de droit international (American Society of International Law) et actuel Senior Counsel pour Covington & Burling. Étaient notamment présents : Mme Susan Bissell, Chef de la Division de la protection de l'enfant à l'Unicef ; M. José Angelo Estrella-Faria, Secrétaire général d'U ; Mme Anne-Marie Leroy, Premier vice-Président et Conseiller juridique, Groupe Banque mondiale ; M. Benyam Mezmur, Président du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant et Membre du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ; M. Rufus Yerxa, Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce.

En fin, Hans van Loon, alors Secrétaire général de la Conférence de La Haye, s'est prêté à un entretien sur scène mené par S.E. Fausto Pocar, actuel Juge et ancien Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. M. van Loon a été invité à s'exprimer au sujet du développement récent de la Conférence de La Haye et de sa place sur la scène internationale, mais est aussi revenu sur les travaux menés par l'Organisation depuis qu'il l'a rejointe.

Ce 120^e anniversaire a également été célébré quelques mois plus tard, les 22 et 23 octobre 2013, en parallèle d'un événement organisé par l'Université MGIMO de Moscou. Afin de réaffirmer son engagement en tant que centre d'information donnant accès aux supports de la Conférence de La Haye et aux travaux connexes menés en Russie et dans la région, l'université a tenu une conférence en l'honneur de l'Organisation et de ses contributions remarquables dans le domaine du droit international privé.

Croissance de l'Organisation

Nouveaux Membres / Croissance de l'Organisation

Le Burkina Faso, le Viet Nam et la Zambie ont rejoint la Conférence de La Haye en 2013, ce qui porte le nombre total de Membres à 75 : 74 États membres et l'Union européenne.

En 2013, trois autres États ont enclenché la procédure pour devenir Membres de la Conférence de La Haye. Les propositions en vue de l'admission de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de Singapour ont été transmises aux Membres, marquant le début de la période de vote de six mois au cours de laquelle les États actuellement membres ont la possibilité d'exprimer leur soutien ou leur opposition.

Cette période arrivera à expiration le 11 mars 2014 concernant la proposition relative à l'admission de l'Azerbaïdjan et de Singapour, et le 6 mai 2014 s'agissant de l'Arménie. Chacun de ces nouveaux États

H.E. Ms Susan Jacobs, Special Advisor for Children's Issues, Bureau of Consular Affairs handing over a letter from Ms Hillary Clinton to former Secretary General Mr Hans van Loon during the celebration of the Hague Conference's 120th anniversary at the Academy Building of the Peace Palace.



S.E. Mme Susan Jacobs, conseiller spécial pour les questions relatives à l'enfance du Bureau des affaires consulaires du Département d'État américain, remet une lettre de Mme Hillary Clinton à l'ancien Secrétaire général, M. Hans van Loon, lors de la célébration du 120^e anniversaire de la Conférence de La Haye à l'Académie de droit international du Palais de la Paix.

Celebration of the Hague Conference's 120th anniversary at the Academy Building of the Peace Palace in The Hague.



Interview with former Secretary General Mr Hans van Loon conducted by H.E. Mr Fausto Pocar, former president and current judge of the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia.



Célébration du 120^e anniversaire de la Conférence de La Haye dans le bâtiment de l'Académie du Palais de la Paix, à La Haye.

Entretien avec l'ancien Secrétaire général, M. Hans van Loon, dirigé par S.E. M. Fausto Pocar, ancien président et actuel juge du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Number of Members by year
Nombre de Membres par an



be considered a Member of the Hague Conference as of the date they deposit their instrument of acceptance.

New Contracting States

In addition to the increase of potential and confirmed Members of the Hague Conference, several States joined one or more Hague Conventions and became new Contracting States. The map below highlights the States which joined one or more Hague Conventions in 2013, the Convention(s) each of these States joined during this period and the date of each ratification or accession.

Governance

Council on General Affairs and Policy

From 9 to 11 April 2013, the Council on General Affairs and Policy ("Council") held its annual meeting to review the work of the Permanent Bureau over the past year and establish a work programme for the coming 12 months.

At this meeting, the Council also extended its heartfelt and sincere gratitude to Secretary General Hans van Loon for his outstanding achievements and contributions to the work and development of the Hague Conference and warmly welcomed the announcement of the appointment of Dr Christophe Bernasconi as the new Secretary General.

The Council also invited the Permanent Bureau to continue work on the following projects:

- Finalise the Hague Principles on Choice of Law in International Commercial Contracts and accompanying Commentary

membres potentiels pourra déposer son instrument d'acceptation du Statut une fois qu'une majorité de suffrages aura été exprimée en leur faveur à expiration des six mois prévus à cette fin. Les États deviennent officiellement Membres de la Conférence de La Haye le jour du dépôt de l'instrument d'acceptation.

Nouveaux États contractants

Outre les nouveaux Membres potentiels et confirmés de la Conférence de La Haye, plusieurs États sont devenus contractants à l'une ou plusieurs des Conventions de La Haye. La carte ci-après met en lumière les États nouvellement contractants à des Conventions de La Haye en 2013, les Conventions concernées et les dates de ratification ou d'adhésion correspondantes.

Gouvernance

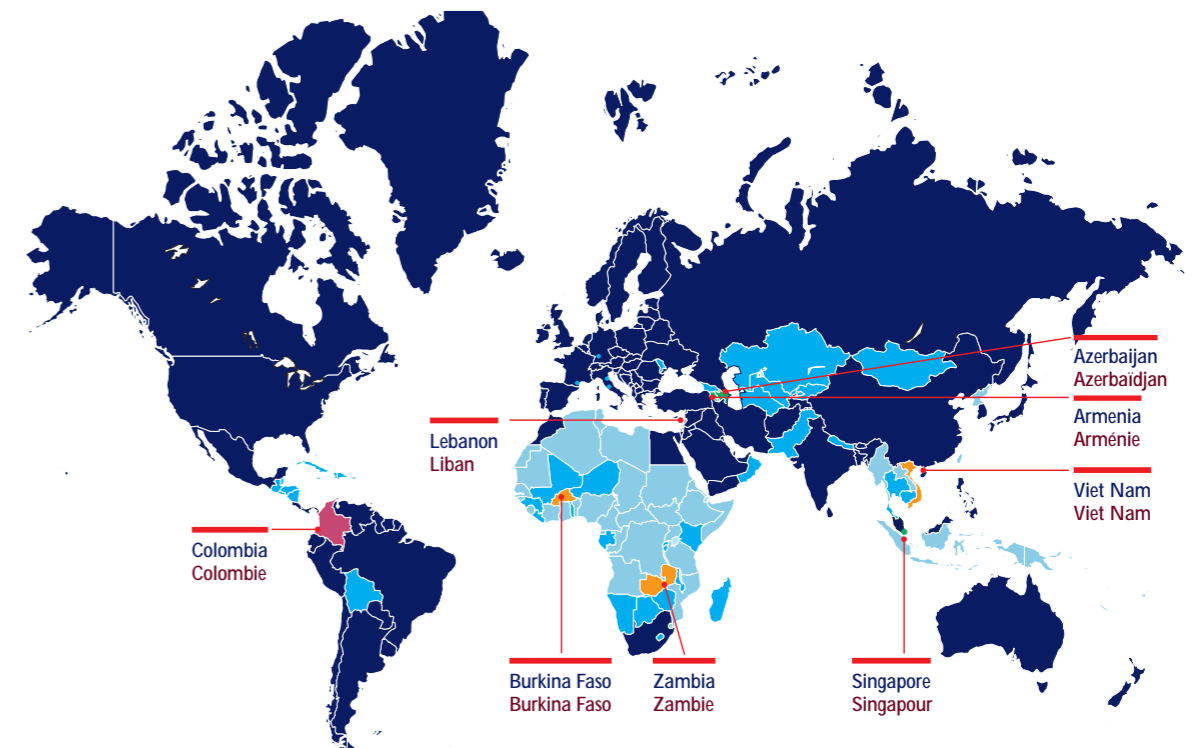
Conseil sur les affaires générales et la politique

Du 9 au 11 avril 2013, le Conseil sur les affaires générales et la politique (le « Conseil ») s'est réuni comme chaque année afin d'examiner les travaux menés par le Bureau Permanent pendant les 12 mois écoulés et convenir du programme de travail pour les 12 mois à venir.

Lors de cette réunion, le Conseil a également exprimé sa profonde et sincère gratitude à l'égard de M. Hans van Loon, alors Secrétaire général, pour ses remarquables réalisations et sa contribution inestimable aux travaux et au rayonnement de l'Organisation. Il a réservé un accueil chaleureux à l'annonce de la désignation de M. Christophe Bernasconi comme successeur de M. Hans van Loon au poste de Secrétaire général.

Overview of Member States and new Members to the Hague Conference in 2013

Vue d'ensemble des États déjà membres et des États devenus membres de la Conférence de La Haye en 2013



- Members since 2013
Membres depuis 2013
- Member States
États membres
- Non-Member Contracting States
États non membres contractants
- States admitted as Members
(Subject to acceptance of the Statute)
États admis comme membres
(sous réserve de l'acceptation du Statut)
- Candidate States for membership
(States that have applied for membership and for which the six-month voting period is running)
États candidats
(États qui ont demandé leur admission et attendent le terme de la période de vote de six mois)

Burkina Faso
Member since 2013
Membre depuis 2013

Viet Nam
Member since 2013
Membre depuis 2013

Zambia / Zambie
Member since 2013
Membre depuis 2013

Colombia / Colombie
Admitted in 2006, subject to acceptance of Statute by admitted State
Admis en 2006, doit encore accepter le Statut pour devenir Membre

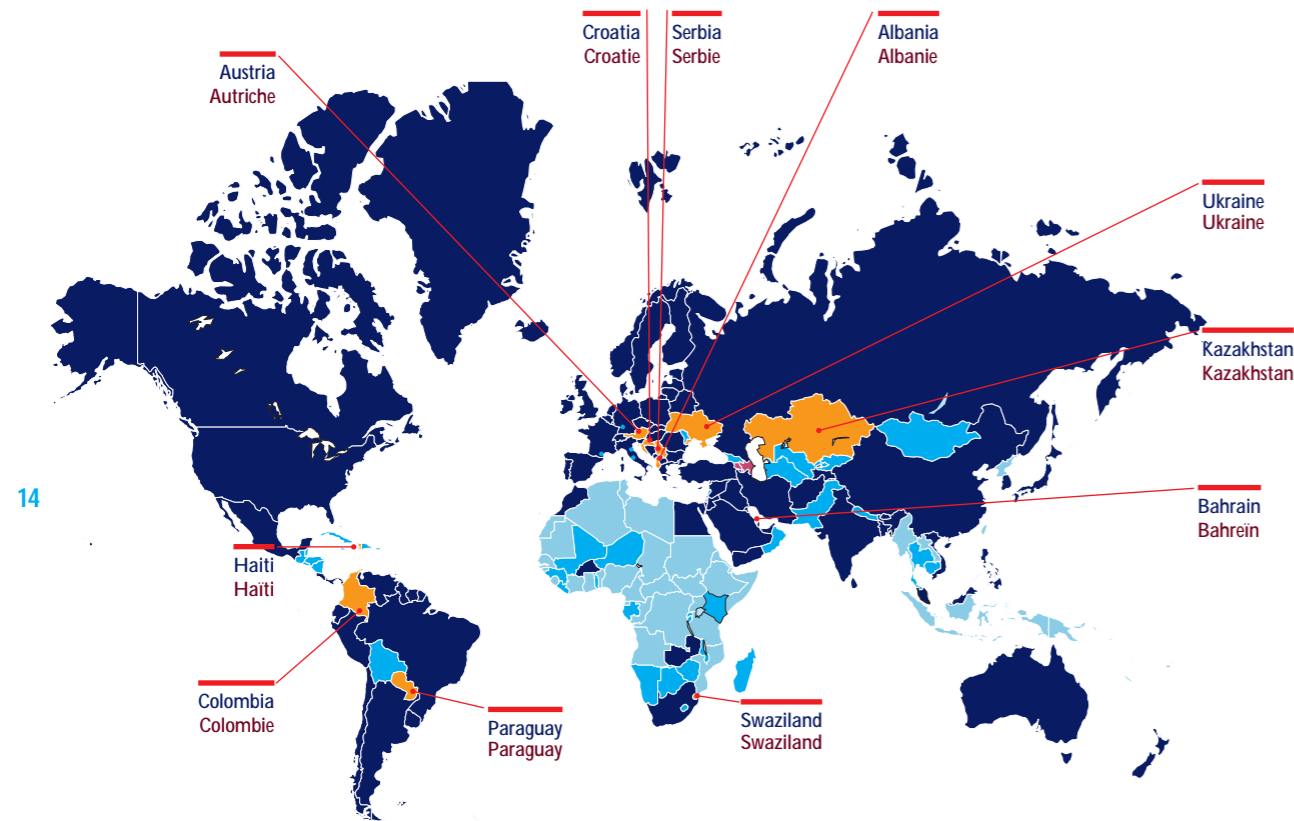
Lebanon / Liban
Admitted in 2010, subject to acceptance of Statute by admitted State
Admis en 2010, doit encore accepter le Statut pour devenir Membre

Azerbaijan / Azerbaïdjan
Membership admission procedure in progress (11 March 2014)
Procédure d'admission en cours (11 mars 2014)

Singapore / Singapour
Membership admission procedure in progress (11 March 2014)
Procédure d'admission en cours (11 mars 2014)

Armenia / Arménie
Membership admission procedure in progress (6 May 2014)
Procédure d'admission en cours (6 mai 2014)

New Contracting States to Hague Conventions in 2013 (of which some States were already Member States or Contracting States to other Hague Conventions)
États nouvellement contractants aux Conventions de La Haye en 2013 (dont certains étaient déjà Membres ou contractants à d'autres Conventions de La Haye)



Note: The 2007 Child Support Convention came into force at the international level on 1 January 2013 between Norway and Albania, which then became the first Contracting States.
Remarque : La Convention Recouvrement des aliments de 2007 est entrée en vigueur le premier janvier 2013 sur le plan international entre la Norvège et l'Albanie, les deux premiers États contractants.

States that have acceded to or ratified a Convention in 2013
États ayant ratifié ou adhéré à des Conventions en 2013
Member States
États membres
Non-Member Contracting States
États non membres contractants

Austria | Ratified the Adults Convention (2000) in October 2013 (EIF* February 2014)
Autriche | A ratifié la Convention Adultes (2000) en octobre 2013 (EEV** février 2014)

Croatia | Acceded to the Intercountry Adoption Convention (1993) in December 2013 (EIF April 2014)
Croatie | A adhéré à la Convention Adoption internationale (1993) en décembre 2013 (EEV avril 2014)

Serbia | Acceded to the Intercountry Adoption Convention (1993) in December 2013 (EIF April 2014)
Serbie | A adhéré à la Convention Adoption internationale (1993) en décembre 2013 (EEV avril 2014)

Albania | Acceded to the Divorce Convention (1970) in March 2013 (EIF May 2013)
Albanie | A adhéré à la Convention Divorce (1970) en mars 2013 (EEV mai 2013)

Ukraine | Ratified the Child support Convention (2007) in July 2013 (EIF November 2013)
Ukraine | A ratifié la Convention Recouvrement des aliments (2007) en juillet 2013 (EEV novembre 2013)

* EIF: Entry into force
**EEV: Entrée en vigueur

Kazakhstan | Acceded to the Child Abduction Convention (1980) in June 2013 (EIF September 2013)
Kazakhstan | A adhéré à la Convention Enlèvement d'enfants (1980) en juin 2013 (EEV septembre 2013)

Bahrain | Acceded to the Apostille Convention (1961) in April 2013 (EIF December 2013)
Bahrein | A adhéré à la Convention Apostille (1961) en avril 2013 (EEV décembre 2013)

Haiti | Ratified the Intercountry Adoption Convention in December 2013 (EIF April 2014)
Haiti | A ratifié la Convention Adoption internationale (1993) en décembre 2013 (EEV avril 2014)

Colombia | Acceded to the Service Convention (1965) in April 2013 (EIF November 2013)
Colombie | A adhéré à la Convention Notification (1965) en avril 2013 (EEV novembre 2013)

Paraguay | Acceded to the Apostille Convention (1961) in December 2013 (EIF August 2014)
Paraguay | A adhéré à la Convention Apostille (1961) en décembre 2013 (EEV août 2014)

Swaziland | Acceded to the Intercountry Adoption Convention (1993) in March 2013 (EIF July 2013)
Swaziland | A adhéré à la Convention Adoption internationale (1993) en mars 2013 (EEV juillet 2013)

- Work to facilitate progress on the Judgments Project, an initiative to explore the possibility of developing one or more new private international law instruments dealing with the cross-border recognition and enforcement of judgments and related jurisdictional questions
- Further exploratory work on developing an instrument on the Recognition and Enforcement of Foreign Protection Orders
- Distribution of questionnaires to stakeholders and further research on private international law issues surrounding the status of children, including issues arising from international surrogacy arrangements

In addition to the normative work endorsed above, the Council decided on the following in relation to the post-convention services provided by the Permanent Bureau:

- The next meeting of the Special Commission on the practical operation of the Service and Evidence Conventions planned for 2014 would also include the Access to Justice Convention
- A Working Group would undertake the steps necessary for further development of a Guide to Good Practice on the interpretation and application of Article 13(1) b) of the Child Abduction Convention
- A meeting of an Experts' Group on Cross-Border Recognition and Enforcement of Agreements reached in the course of international child disputes would take place to discuss next steps
- The Working Party on Mediation in the context of the Malta Process was encouraged to continue its work on the implementation of mediation structures and establishment of Central Contact Points, with the expectation of a further report on progress to the Council in 2014

Each of these activities is described in greater detail in the relevant section below.

Council of Diplomatic Representatives

The annual meeting of the Council of Diplomatic Representatives took place on 5 July 2013. In addition to examining and accepting the audited accounts of the Hague Conference for Financial Year LVII (from 1 July 2011 to 30 June 2012), the budget for the current Financial Year (from 1 July 2013 to 30 June 2014) was approved. As adopted, the amount of 3,767,360 represented a net increase to the budget from FY LVIII (from 1 July 2012 to 30 June 2013) of 16,552.

The Council of Diplomatic Representatives also discussed outstanding issues regarding the Pension Reserve Fund of the Organisation and the related issues surrounding the sale of the primary asset of the fund, i.e., the building at Scheveningseweg 6 which currently houses the Permanent Bureau. The Permanent Bureau provided Members with information related to the possibility of relocating to

En outre, le Conseil a invité le Bureau Permanent à poursuivre les travaux menés dans le cadre des projets suivants :

- Finalisation des Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux et du Commentaire l'accompagnant
- Travaux visant à faciliter les avancées relatives au projet sur les Jugements, initiative visant à étudier la possibilité d'élaborer un ou plusieurs instruments de droit international privé portant sur la reconnaissance et l'exécution transfrontières des décisions et sur les questions de compétence y afférentes
- Approfondissement des travaux exploratoires relatifs à l'élaboration d'un instrument sur la reconnaissance et l'exécution des ordonnances de protection rendues par des juridictions étrangères
- Diffusion de questionnaires à l'intention des parties prenantes et poursuite des travaux de recherche autour des questions de droit international privé concernant le statut des enfants, notamment celles découlant des conventions de maternité de substitution à caractère international

En marge de l'approbation des travaux normatifs précités, le Conseil a statué sur les questions suivantes, relatives aux services post-conventionnels assurés par le Bureau Permanent :

- La prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification et Preuves, prévue en 2014, abordera également le fonctionnement pratique de la Convention Accès à la justice
- Un Groupe de travail entreprendra des démarches aux fins de l'élaboration d'un Guide de bonnes pratiques sur l'interprétation et l'application de l'article 13(1) b) de la Convention Enlèvement d'enfants
- Un Groupe d'experts sur la reconnaissance et l'exécution transfrontières des accords conclus dans le cadre de différends internationaux impliquant des enfants se réunira pour discuter des prochaines étapes
- Le Groupe de travail sur la médiation dans le cadre du Processus de Malte a été encouragé à poursuivre ses travaux sur la mise en œuvre de structures de médiation et l'établissement de Points de contact centraux, et rendra compte des progrès accomplis lors de la réunion de 2014 du Conseil

Chacune de ces activités est détaillée dans la section correspondante ci-après.

Conseil des Représentants diplomatiques

La réunion annuelle du Conseil des Représentants diplomatiques s'est tenue le 5 juillet 2013. À cette occasion, les États financiers post-audit de la Conférence de La Haye pour l'Exercice financier LVII (du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012) ont été examinés et

another building in order to facilitate the sale of its current premises.

Technical Assistance Working Group

In April 2013, the Technical Assistance Working Group met to continue its efforts to improve efficiency, transparency and accountability related to the provision of technical assistance programmes offered by the Permanent Bureau. The Working Group agreed on a preliminary draft Strategic Framework for the Permanent Bureau to adopt in relation to carrying out technical assistance work. In particular, the Working Group agreed on 1) the criteria that must be satisfied for a technical assistance request to be eligible to receive support from the Permanent Bureau; and 2) the factors which may be considered when prioritising eligible requests. The Working Group further acknowledged that matters of funding would be revisited once the Draft Strategic Framework was endorsed by the Council on General Affairs and Policy. This would allow the Working Group to continue its work once the Strategic Framework was likely to be finalised. A report of the Working Group's April 2013 meeting as well as the Draft Strategic Framework is expected to be presented to the Council on General Affairs and Policy in April 2014.

Pensions / Building Working Group

The Pensions / Building Working Group met in March and December 2013. At the March meeting, experts primarily focused on the various options available to the Organisation in light of a requirement contained in the Strategic Asset Allocation (SAA) that the current building occupied by the Permanent Bureau be sold before 2016. The SAA includes this provision in response to the risk created by the fact that approximately half of the value of the Pension Reserve Fund is from one single asset, and the resulting lack of liquidity. To this end, the Working Group instructed the Permanent Bureau to explore moving to a new location as well as the financial implications of doing so.

The Working Group reconvened in December 2013 in response to new information from the Permanent Bureau regarding the cost of relocating to leased office space and generous financial support offered by the Government of the Netherlands to offset the impact of relocation on the Organisation's financial resources. In particular, the combined contributions of the Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands, the Ministry of Security and Justice of the Netherlands and the Municipality of The Hague would cover the entire amount needed for fitting out, furnishing and moving to the new premises, subject to a statutory deadline which would require that the move take place by mid-2014 or result in the possible forfeiture of at least a portion of the pledged funds.

acceptés, et le budget de l'Exercice financier en cours (du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014) a été approuvé. Tel qu'adopté, le budget actuel s'élève à 3 767 360 €, soit une augmentation nette de 16 552 € par rapport au budget de l'Exercice financier LVIII (du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013).

Le Conseil des Représentants diplomatiques s'est également penché sur les questions en suspens concernant le Fonds de réserve des pensions de l'Organisation et les questions connexes associées à la vente de l'actif principal du Fonds, à savoir l'immeuble sis Scheveningseweg 6, qui abrite actuellement le Bureau Permanent. Le Bureau Permanent a communiqué aux Membres des informations liées à la possibilité d'emménager dans un nouvel immeuble en vue de faciliter la vente des locaux occupés.

Groupe de travail sur l'assistance technique

En avril 2013, le Groupe de travail sur l'assistance technique s'est réuni pour poursuivre ses travaux en vue d'améliorer l'efficacité, la transparence et la reddition de comptes dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'assistance technique proposés par le Bureau Permanent. Le Groupe de travail a mis au point un avant-projet de Cadre stratégique, qui devra être adopté par le Bureau Permanent concernant la prestation de l'assistance technique. En particulier, le Groupe de travail est convenu de 1) critères d'admissibilité, que devront remplir les demandes d'assistance technique pour prétendre à un soutien de la part du Bureau Permanent ; 2) facteurs à prendre en considération pour la définition de priorités dans le traitement des demandes jugées admissibles. D'autre part, le Groupe de travail a accepté de ne réexaminer les questions de financement qu'une fois que le Conseil sur les affaires générales et la politique aurait approuvé le projet de Cadre stratégique, de façon à poursuivre ses travaux lorsque le Cadre stratégique serait presque final. Un rapport relatif à la réunion d'avril 2013 du Groupe de travail devrait être soumis au Conseil sur les affaires générales et la politique en avril 2014, avec le projet de Cadre stratégique.

Groupe de travail sur les Pensions et l'Immeuble

Le Groupe de travail sur les Pensions et l'Immeuble s'est réuni en mars et en décembre 2013. Lors de la première réunion, les experts se sont avant tout intéressés aux différentes options envisageables pour l'Organisation au regard de l'impératif fixé par l'Allocation stratégique des actifs (ASA), selon lequel l'immeuble actuellement occupé par le Bureau Permanent devra être vendu avant 2016. Cette disposition a été introduite dans l'ASA en réponse au risque découlant du fait que près de la moitié du Fonds de réserve des pensions repose sur cet actif unique, et à l'insuffisance de liquidités résultant de cette situation.

In light of this significant new information, the Working Group decided to reconvene again in early 2014, once the Permanent Bureau was able to provide more information on the full financial and logistical implications of the move. Any recommendations adopted at that meeting by the Working Group will be presented at an Extraordinary Meeting of the Council of Diplomatic Representatives which would be convened shortly thereafter.

Partnerships with other organisations

There were several activities in which the Hague Conference engaged during 2013 involving its sister organisations UNCITRAL and UPU. The first was the Unidroit Committee of Governmental Experts on the Enforceability of Close-out Netting Provisions Second Session which took place in Rome, Italy from 6 to 8 March 2013. The second was an ELI-UPU Workshop from 18 to 19 October 2013 in Vienna (Austria) on transnational civil procedure in co-operation with the American Law Institute. This event was the first exploratory workshop on this topic and is likely to lead to future collaborative efforts. The Hague Conference also continued to monitor the developments stemming from UNCITRAL Working Groups, including in particular Working Groups III (Online Dispute Resolution), IV (Electronic Commerce) and VI (Security Interests).

In addition to continuing collaboration with both UPU and UNCITRAL, the Permanent Bureau has worked with many other international and national organisations.

À cet égard, le Groupe de travail a demandé au Bureau Permanent d'étudier la possibilité d'emménager dans de nouveaux locaux ainsi que les implications financières d'un déménagement.

Le Groupe de travail s'est à nouveau réuni en décembre 2013 après que le Bureau Permanent lui a communiqué de nouvelles informations concernant le coût d'un emménagement dans un espace de bureau en location et le soutien financier généreusement proposé par le Gouvernement des Pays-Bas pour compenser l'impact d'un déménagement sur les ressources de l'Organisation. En particulier, les contributions combinées du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère de la Sécurité et de la Justice des Pays-Bas ainsi que de la Ville de La Haye couvriront la totalité du montant nécessaire à l'aménagement, à l'ameublement et à l'emménagement dans les nouveaux locaux, sous réserve du respect d'un délai statutaire impliquant de déménager d'ici la fin du premier semestre 2014 ou de devoir renoncer à une partie au moins des fonds proposés.

Au vu de ces nouvelles informations, d'une importance non négligeable, le Groupe de travail a décidé de se réunir à nouveau début 2014, une fois que le Bureau Permanent aurait recueilli davantage d'informations sur les répercussions financières et logistiques précises du déménagement. Les recommandations alors adoptées par le Groupe de travail seront présentées à l'occasion de la réunion extraordinaire du Conseil des Représentants diplomatiques, convoquée peu après.

Partenariats avec d'autres organisations

En 2013, la Conférence de La Haye a mené différentes activités aux côtés de ses organisations sœurs, la CNUDCI et l'UPU. Elle a tout d'abord pris part à la Deuxième session du Comité d'experts gouvernementaux d'UPU sur l'applicabilité des clauses de compensation avec déchéance du terme, qui s'est tenue à Rome (Italie) du 6 au 8 mars 2013. En outre, elle a participé à un atelier ALI-UPU sur la procédure civile transnationale, les 18 et 19 octobre 2013 à Vienne (Autriche), en coopération avec l'American Law Institute. Premier atelier de recherche sur le sujet, l'événement débouchera peut-être sur d'autres initiatives de coopération. La Conférence de La Haye a également continué de suivre les développements relatifs aux Groupes de travail de la CNUDCI, notamment les Groupes de travail III (Règlement des litiges en ligne), IV (Commerce électronique) et VI (Droit des sûretés).

En parallèle de cette coopération continue avec l'UPU et la CNUDCI, le Bureau Permanent a travaillé avec nombre d'autres organisations nationales et internationales.

The Hague Conference partners

Partenaires de la Conférence de La Haye

18



19



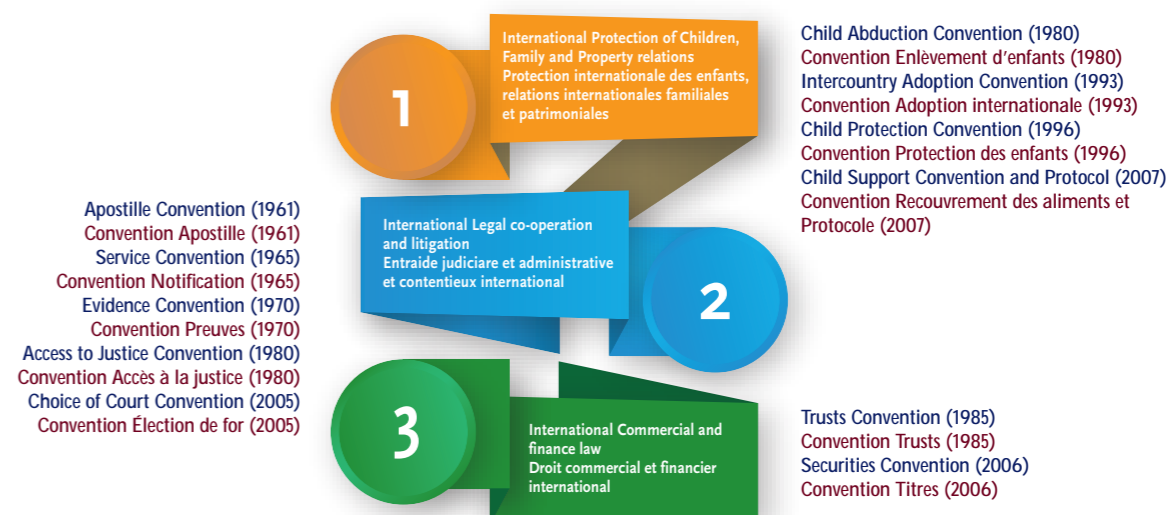
MGIMO University (Moscow State Institute of International Relations), Russia
 Faculty of Law of Niš, Serbia
 University of Johannesburg, South Africa
 Center for Research and Teaching in Economics (CIDE), Mexico
 Supreme Court Secretariat on Comparative Law Research, Argentina
 The National Center of Legal Information of the Republic of Belarus, Belarus

Université MGIMO (L'Institut d'État des relations internationales de Moscou), Russie
 Faculté de droit de Niš, Serbie
 Université de Johannesburg, Afrique du Sud
 Centre de recherche et d'enseignement sur l'économie (CIDE), Mexique
 Cour suprême de justice de la Nation, Secrétariat de recherche de droit comparé, Argentine
 Le Centre national d'information juridique de la République du Bélarus, Bélarus

An overview of projects and activities

Aperçu des projets et activités

20



International Protection of Children, Family and Property Relations

Child Abduction Convention (1980)¹

The 1980 Child Abduction Convention seeks to protect and mitigate harm to children who are wrongfully retained or removed from their habitual residence by one of their parents. The Convention achieves this by providing a procedure to facilitate a child's prompt return.

In 2013, the Permanent Bureau again promoted the Convention and encouraged States that were not yet a Party to consider becoming one. These efforts included providing relevant information or assistance to certain States that expressly indicated that they were seriously exploring whether to join the Convention. In particular, the Permanent Bureau focussed its efforts on programmes intended to facilitate further co-operation or dialogue with India, Japan and the Philippines.

Another key activity linked to the 1980 Child Abduction Convention organised in 2013 by the Permanent Bureau was the first meeting of the Working Group to develop a Guide to Good Practice on Article 13(1) b) of the 1980 Child Abduction Convention. This important event was mandated by the Council in 2013 in recognition of the need to improve the consistent application of the "grave risk" exception to ordering a child's return. The first meeting of the Working Group took place from 6 to 8 June 2013, bringing together stakeholders with extensive knowledge and experience in the area of international child abduction. The Group included participants from diverse legal systems and geographical areas, including judges, Central Authority officials, cross-disciplinary

¹ Hague Convention of 25 October 1980 on the Civil Aspects of International Child Abduction.

Protection internationale des enfants, relations internationales familiales et patrimoniales

Convention Enlèvement d'enfants (1980)¹

La Convention Enlèvement d'enfants de 1980 cherche à protéger les enfants illicitement emmenés ou retenus hors de leur lieu de résidence habituelle par un parent et à réduire les effets nuisibles du déplacement ou du non-retour. À cette fin, elle prévoit une procédure facilitant le retour rapide des enfants concernés.

En 2013, le Bureau Permanent a continué de promouvoir la Convention et d'encourager les États qui n'étaient pas encore Parties à envisager de le devenir. Dans ce cadre, il a notamment donné des informations ou prêté une assistance au cas par cas à certains États ayant expressément fait savoir qu'ils envisageaient sérieusement de devenir Parties à la Convention. En particulier, le Bureau Permanent a concentré ses efforts sur les programmes visant à faciliter l'approfondissement de la coopération ou du dialogue avec l'Inde, le Japon et les Philippines.

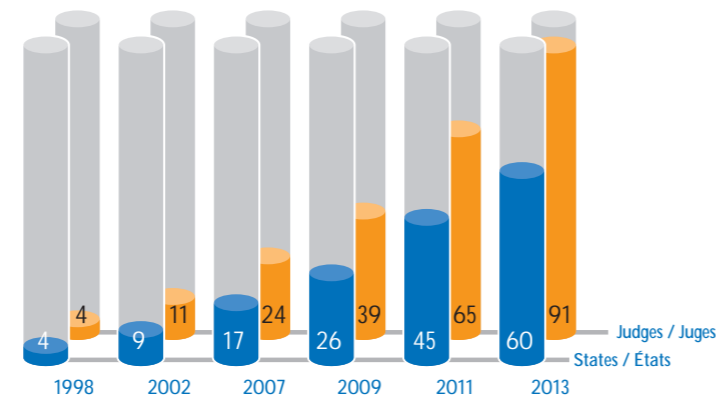
La première réunion du Groupe de travail chargé de l'élaboration d'un Guide de bonnes pratiques sur l'article 13(1) b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 est une autre des activités principales organisées en 2013 par le Bureau Permanent en lien avec la Convention. Cet événement important répondait au mandat confié par le Conseil en 2013 au vu de la nécessité d'appliquer de façon plus cohérente l'exception de « risque grave » invoquée pour ordonner le retour d'un enfant. Cette première réunion s'est tenue du 6 au 8 juin 2013 et a réuni des acteurs dotés d'une vaste expérience et d'une grande connaissance

¹ Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.

21

Judges designated to the International Hague Network of Judges from 1998 to 2013
Juges membres du Réseau international de juges de La Haye de 1998 à 2013

■ Number of States
Nombre d'États
■ Number of Judges
Nombre de juges



22

experts, practitioners and academics. The Working Group discussed the outline and structure of the Guide and agreed on a preliminary set of “good practices”.²

In 2013, 20 new members joined the International Hague Network of Judges (IHJ), bringing the total at the end of 2013 to 91 judges from 60 States.

The Permanent Bureau co-organised the first global meeting of the IHJ at Cumberland Lodge, Great Windsor Park, England (UK) from 17 to 19 July 2013. The meeting included more than 50 members of the IHJ, representing 40 States from every region of the world, as well as experts from the Commonwealth Secretariat and IberRed. A draft Information Document on Direct Judicial Communications in Specific Cases within the Context of the IHJ, produced by the Permanent Bureau, was the subject of discussions at the meeting. The Information Document is directed at legal practitioners and judges who handle international child protection matters, including international child abduction cases, who are not familiar with the mechanics of cross-border direct judicial communications. A Briefing Note on the Legal Basis for Direct Judicial Communications within the context of the IHJ, also produced by the Permanent Bureau, was also discussed at the meeting. This document sets out the results of a survey of members of the IHJ as to legal bases, legislative and non-legislative, which authorise or frame the use of direct judicial communications in various jurisdictions globally.

² The second meeting of the Working Group took place from 30 January to 1 February 2014.

du domaine de l'enlèvement international d'enfants. La composition du Groupe était représentative de différents systèmes juridiques et zones géographiques ; juges, membres d'Autorités centrales, experts pluridisciplinaires, praticiens et universitaires avaient notamment fait le déplacement. Le Groupe de travail a évoqué les grandes lignes et la structure du Guide et a convenu d'un premier ensemble de « bonnes pratiques »².

En 2013, 20 nouveaux juges ont rejoint le Réseau international de juges de La Haye (RIJH), qui comptait donc 91 membres de 60 États à la fin de l'année.

Le Bureau Permanent a co-organisé la première réunion internationale du RIJH, qui s'est tenue à Cumberland Lodge, Great Windsor Park, Angleterre (Royaume-Uni) du 17 au 19 juillet 2013. Plus de 50 membres du RIJH, représentant 40 États des différentes régions du globe, ainsi que des experts du Secrétariat du Commonwealth et d'IberRed ont pris part à l'événement. Un projet de Document d'information relatif aux communications judiciaires directes dans des affaires particulières dans le contexte du RIJH, produit par le Bureau Permanent, a été discuté lors de la réunion. Ce document s'adresse aux praticiens du droit et juges qui sont en charge d'affaires liées à la protection internationale des enfants, notamment en matière d'enlèvement international d'enfants, mais ne sont pas rodés à la mécanique des communications judiciaires directes transfrontalières. Une Note introductive sur le fondement juridique des communications judiciaires directes dans le contexte du RIJH, également préparée par le Bureau Permanent, a aussi fait l'objet de discussions. Ce document présente les résultats d'une étude réalisée auprès des membres du RIJH concernant les

² La deuxième réunion du Groupe de travail s'est tenue du 30 janvier au 1^{er} février 2014.

The Working Party on Mediation established in the context of the “Malta Process”³ continued its activities from previous years. Its efforts resulted in the addition of two States to the Working Party in 2013: Senegal and South Africa.

The Working Party also organised two key events this past year. The first, a meeting of the Working Party members, took place in The Hague from 11 to 12 April 2013. At this event, two experts⁴ presented on the Islamic perspective on the use of mediation in cross-border family matters and discussed with participants the role that mediation and / or other dispute resolution mechanisms play in legal systems based on or influenced by Sharia. The Working Party also reflected on ways to continue meeting its objectives to support the establishment of mediation structures⁵ and accession / ratification of the 1980 Child Abduction and 1996 Child Protection Conventions throughout all participating and interested States. The meeting facilitated an exchange of experiences illustrating the application of current practices and cross-border cooperation in international parental child abduction and access cases. As a result, participants gained a better understanding of how mediation might be applied as a way to resolve such cases.

On 28 October 2013, a meeting took place in the Canadian Embassy in Tunis (Tunisia) with participants from Canada, Egypt, Germany, Jordan, Mauritania, Morocco and Tunisia as well as representatives from the German Foundation for International Legal Cooperation (IRZ). The meeting offered an opportunity to reflect on the objectives of the Working Party with non-Members and to learn from the participants about their

³ The “Malta Process” was launched in 2004 as a dialogue between Contracting States to the 1980 Child Abduction Convention and non-Contracting States with Sharia-based or influenced legal systems. The Working Party on Mediation was established in 2009 when the participants at the third Malta Conference acknowledged the need to give individuals involved in cases to which no international legal framework applies some assistance, in the interim, by encouraging mediation. In 2013, the Working Party consisted of representatives from Australia, Canada, Egypt, France, Germany, India, Jordan, Malaysia, Morocco, Pakistan, South Africa, the United Kingdom and the United States of America. More information on the Malta Process and its Working Party on Mediation is available on the Hague Conference website.

⁴ Dr. Mohamed Keshavjee, Doctor of Islamic Law and Alternative Dispute Resolution, London, United Kingdom and Dr. Hamid Slimi, Chair of the Canadian Council of Imams, Imam and Resident Scholar of Sayeda Khadija Centre in Ontario, Canada.

⁵ The Working Party encourages the implementation of the “Principles for the Establishment of Mediation Structures in the context of the Malta Process”, which includes the creation of Central Contact Points for international family mediation. Six of these Contact Points have been included thus far.

fondements juridiques, législatifs ou non, autorisant ou encadrant le recours aux communications judiciaires directes dans différents États et territoires à travers le monde.

Le Groupe de travail sur la médiation établi dans le cadre du « Processus de Malte »³ poursuit les activités entreprises les années précédentes. Ces efforts ont permis l'intégration de deux États au Groupe de travail en 2013 : l'Afrique du Sud et le Sénégal.

Le Groupe de travail a par ailleurs organisé deux événements principaux l'an passé. Premièrement, ses membres se sont réunis à La Haye les 11 et 12 avril 2013 ; à cette occasion, deux experts⁴ ont animé une présentation sur le recours à la médiation en matière familiale internationale du point de vue islamique et ont échangé avec les participants autour du rôle de la médiation et des autres mécanismes de règlement des différends dans les systèmes juridiques fondés sur la charia ou exposés à son influence. Le Groupe de travail a aussi réfléchi aux moyens de continuer à satisfaire ses objectifs en soutenant l'établissement de structures de médiation⁵ et en encourageant l'ensemble des États participants et intéressés à ratifier les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996 ou à y adhérer. La réunion a favorisé l'échange d'expériences illustrant l'application des pratiques actuelles et la coopération transfrontière dans le cadre d'enlèvements internationaux d'enfants par un parent et en matière de droit de visite. Les participants ont ainsi acquis une meilleure compréhension de la

³ Lancé en 2004, le « Processus de Malte » est un dialogue entre les États contractants à la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et les États non contractants dont les systèmes juridiques sont fondés sur la charia ou en sont inspirés. Le Groupe de travail sur la médiation a été établi en 2009, lorsque les participants à la troisième Conférence de Malte ont reconnu la nécessité de prêter une assistance transitoire aux personnes impliquées dans des affaires pour lesquelles aucun cadre juridique international ne s'applique, notamment en encourageant la médiation. En 2013, le Groupe de travail a réuni des représentants d'Afrique du Sud, d'Allemagne, d'Australie, du Canada, d'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Inde, de Jordanie, de Malaisie, du Maroc, du Pakistan et du Royaume-Uni. Le Processus de Malte et son Groupe de travail sont décrits plus en détail sur le site web de la Conférence de La Haye.

⁴ Dr. Mohamed Keshavjee, Docteur en droit islamique et en règlement alternatif des différends, Londres (Royaume-Uni) et Dr. Hamid Slimi, Président du Conseil canadien des imams, Imam et Professeur résident au Sayeda Khadija Centre de l'Ontario (Canada).

⁵ Le Groupe de travail encourage la mise en œuvre des « Principes pour la mise en place de structures de médiation dans le cadre du Processus de Malte », ce qui passe par la création de Points de contact centraux pour la médiation familiale internationale. À ce jour, six de ces Points de contact ont été désignés.

23

domestic legal framework and practice in international family conflicts involving children and the use of dispute resolution mechanisms in these cases.

The “Mentoring Programme”⁶ for newly acceding or ratifying States and States considering accession to or ratification of the 1980 Child Abduction Convention has taken shape this year. A number of experienced States offered their assistance and the Permanent Bureau worked to connect these States to less experienced Contracting States requesting assistance. For example, co-operation between the Central Authorities of Canada and Guinea was established as a result of this programme.

The “Guide to Good Practice – Mediation” (published in 2012 in English, French and Spanish) was made available in 2013 in most languages of the European Union and in Arabic thanks to the generous support of the European Commission / DG Justice. A Russian translation of the Guide is available thanks to the Scientific and Methodological Center for Mediation and Law, Moscow, Russia.⁷

Over the course of 2013, the Permanent Bureau continued to enhance its International Child Abduction Database (INCADAT),⁸ with the addition of leading decisions issued by courts which have been historically underrepresented in the database (e.g., Estonia, Poland, South Africa, Turkey and Uruguay) thanks to valuable contributions submitted by judges, government officials, academics and private practitioners from all over the world. Statistics show that the usage of INCADAT continued to grow in 2013.

⁶ At Part I of the Sixth meeting of the Special Commission on the practical operation of the 1980 Child Abduction Convention and the 1996 Child Protection Convention (2011), it was proposed to establish a formal system of mentoring or training for newly acceding or ratifying States. The proposal that experienced States Parties might assist newly acceding or ratifying States, as well as States which are seriously considering ratification of or accession to the 1980 Convention, by offering to host a visit from the latter State(s) received strong support. The “Mentoring Programme” was launched by the Permanent Bureau in December 2012.

⁷ All language versions of the Guide can be accessed free of charge on the Hague Conference website.

⁸ INCADAT makes leading decisions rendered by national and selected regional courts in respect of international child abduction publicly accessible. More information is available at < www.incadat.com >.

façon dont la médiation pouvait être employée afin de résoudre ces affaires.

Deuxièmement, une réunion s’est tenue le 28 octobre 2013 dans les locaux de l’Ambassade du Canada à Tunis (Tunisie) et a rassemblé des participants venus d’Allemagne, du Canada, d’Égypte, de Jordanie, du Maroc, de Mauritanie et de Tunisie ainsi que des représentants de l’IRZ (Deutsche Stiftung für Internationale Rechtliche Zusammenarbeit). L’événement a permis aux participants de réfléchir aux objectifs du Groupe de travail aux côtés d’États non membres mais aussi d’en apprendre davantage sur la cadre juridique interne et la pratique des uns et des autres en matière de conflits familiaux internationaux impliquant des enfants et concernant le recours à des mécanismes de règlement des différends dans ces affaires.

Le « Programme d’accompagnement »⁶ des États nouvellement contractants et des États envisageant de ratifier ou d’adhérer à la Convention Enlèvement d’enfants de 1980 a pris forme cette année. Un certain nombre d’États expérimentés ont proposé leur aide, et le Bureau Permanent s’est employé à mettre ces États en relation avec des États contractants moins expérimentés sollicitant une assistance. Par exemple, les Autorités centrales du Canada et de la Guinée ont commencé à coopérer grâce au programme.

Le « Guide de bonnes pratiques sur la médiation » (publié en anglais, français et espagnol en 2012) a été traduit dans la plupart des langues de l’Union européenne ainsi qu’en arabe en 2013, grâce au soutien généreusement apporté par la Commission européenne / DG Justice. Une traduction en russe du Guide est également disponible, grâce au Scientific and Methodological Center for Mediation and Law de Moscou (Russie)⁷.

Au cours de l’année 2013, le Bureau Permanent a continué d’alimenter sa Base de données sur l’enlèvement

⁶ Lors de la première partie de la Sixième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d’enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996 (en 2011), il a été proposé d’établir un système formel de mentorat ou de formation à l’intention des États nouvellement contractants. L’idée que des États parties expérimentés viennent en aide à des États nouvellement contractants ainsi qu’à des États envisageant sérieusement de ratifier la Convention de 1980 ou d’y adhérer, en leur proposant de les accueillir, a reçu un important soutien. En décembre 2012, le Bureau Permanent a lancé son « Programme d’accompagnement ».

⁷ Le Guide peut être téléchargé gratuitement dans toutes les langues mentionnées sur le site web de la Conférence de La Haye.

Meeting of the Working Party on Mediation on 28 October 2013, Tunis, Tunisia



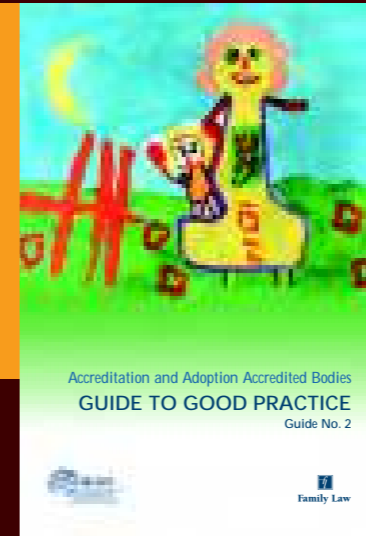
Réunion du Groupe de travail sur la médiation, le 28 octobre 2013, à Tunis, Tunisie.

Consultant Mrs Sawadogo at the children's home “Haitian Child, my brother”, Port-au-Prince, Haiti.

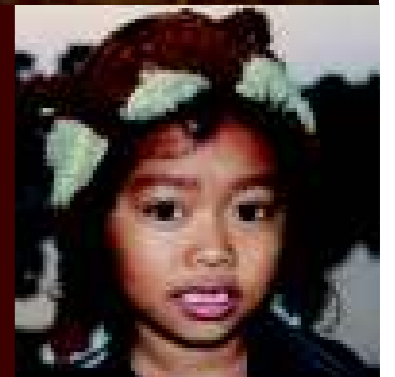
Mme Sawadogo, Consultante, à la maison d'enfants « Enfant haïtien, mon frère », Port-au-Prince, Haïti.



The General Principles and Guide to Good Practice, Guide No 2 under the Hague Convention of 29 May 1993 on Protection of Children and Co-operation in Respect of Intercountry Adoption.

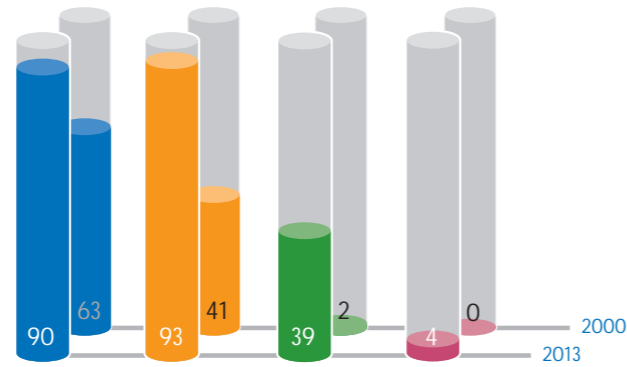


Principes généraux et Guide de bonnes pratiques, Guide No 2 en vertu de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d’adoption internationale.



Increase in number of Contracting States to Family Law Conventions from 2000 to 2013
Augmentation du nombre d'États contractants aux Conventions relatives au droit de la famille de 2000 à 2013

- Child Abduction Convention (1980)
Convention Enlèvement d'enfants (1980)
- Inter-country Adoption Convention (1993)
Convention Adoption internationale (1993)
- Child Protection Convention (1996)
Convention Protection des enfants (1996)
- Child Support Convention (2007)
Convention Recouvrement des aliments (2007)



Child Protection Convention (1996)⁹

The 1996 Child Protection Convention, with 39 Contracting States,¹⁰ provides a wide range of civil remedies available to protect children and their property at risk in a cross-border context. The Convention provides rules for determining jurisdiction, the applicable law and the cross-border recognition and enforcement of these measures of protection.

An important activity related to the 1996 Child Protection Convention (and also to the 1980 Child Abduction and 2007 Child Support Conventions) was a meeting of the Experts' Group on Cross-Border Recognition and Enforcement of Agreements based on a mandate from the Council which invited the Permanent Bureau to "carry out further exploratory research on cross-border recognition and enforcement of agreements reached in the course of international child disputes, including those reached through mediation, taking into account the implementation and use of the 1996 Convention".¹¹ At its meeting from 12 to 14 December 2013, the Experts' Group, consisting of private international law experts from academia, courts, government authorities and private practice (attorneys and mediators), considered the legal and

international d'enfants (INCADAT)⁸, notamment en y faisant gurer des décisions importantes émanant de tribunaux historiquement sous-représentés dans la base de données (comme l'Afrique du Sud, l'Estonie, la Pologne, la Turquie et l'Uruguay), grâce aux précieuses contributions de juges, de représentants gouvernementaux, d'universitaires et de praticiens privés du monde entier. Les statistiques révèlent que les consultations d'INCADAT ont continué d'augmenter en 2013.

Convention Protection des enfants (1996)⁹

La Convention Protection des enfants de 1996 compte 39 États contractants¹⁰ et propose un large éventail de solutions civiles visant à la protection des enfants et de leurs biens contre les risques existant en contexte transfrontière. Elle énonce des règles gouvernant la détermination de la compétence, la loi applicable et la reconnaissance et l'exécution transfrontières des mesures de protection qu'elle prévoit.

L'une des activités importantes menées dans le cadre de la Convention Protection des enfants de 1996 (ainsi que de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et de la Convention Recouvrement des aliments de 2007)

⁸ INCADAT met à la disposition du grand public les décisions importantes rendues par des juridictions nationales et certaines juridictions régionales en matière d'enlèvement international d'enfants. Pour plus d'informations, rendez-vous à l'adresse : < www.incadat.com >.

⁹ Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants.

¹⁰ Bien qu'aucun État ne soit devenu Partie à la Convention en 2013, elle est entrée en vigueur pour le Lesotho, le Monténégro, la Fédération de Russie et la Suède.

⁹ Hague Convention of 19 October 1996 on Jurisdiction, Applicable Law, Recognition, Enforcement and Co-operation in Respect of Parental Responsibility and Measures for the Protection of Children

¹⁰ Although no new State joined the Convention in 2013, it entered into force for Lesotho, Montenegro, the Russian Federation and Sweden.

¹¹ See Conclusions and Recommendations adopted by the Council on General Affairs and Policy of the Hague Conference (17 to 20 April 2012), para. 7.

practical need as well as the feasibility for further work by the Hague Conference on this topic.¹²

Inter-country Adoption Convention (1993)¹³

The 1993 Inter-country Adoption Convention protects children and their families against the risks of illegal, irregular, premature or ill-prepared adoptions abroad. This Convention, which operates through a system of national Central Authorities, reinforces the United Nations Convention on the Rights of the Child and seeks to ensure that inter-country adoptions are made in the best interests of the child.

In early 2013, Guide to Good Practice No 2, "Accreditation and Accredited Bodies" was published in English and French.

The Experts' Group on the Financial Aspects of Inter-country Adoption¹⁴ also progressed considerably with its work in 2013. Three practical tools to assist with the operation of the 1993 Inter-country Adoption Convention are now in the advanced stages of development: the draft Note on the Financial Aspects of Inter-country Adoption, the draft Tables on the Costs associated with Inter-country Adoption and the draft Summary List of Good Practices on the Financial Aspects of Inter-country Adoption all neared completion. These documents have now been submitted to all Members of the Hague Conference and all non-Member States Parties to the 1993 Convention for a final review and will be presented to Council in April 2014.

()

The Inter-country Adoption Technical Assistance Programme (ICATAP) continues to provide important assistance to States to ensure an effective and proper implementation of the 1993 Inter-country Adoption Convention. This assistance is often provided with the support of experts from well-established States Parties (often Central Authorities) with recognised good practices, and / or in partnership with other international organisations, such as UNICEF and the International Social Service (ISS).

In Haiti, the Hague Conference continued its intense technical assistance work in co-operation with the

¹² More information on the Experts' Group meeting is available in Preliminary Document No 5 for the attention of the 2014 Council.

¹³ Hague Convention of 29 May 1993 on Protection of Children and Co-operation in Respect of Inter-country Adoption.

¹⁴ Established further to a recommendation (C&R No 25) of the 2011 Council on General Affairs and Policy of the Hague Conference to assist the Permanent Bureau in examining the question of the financial aspects of inter-country adoption.

a été la réunion du Groupe d'experts sur la reconnaissance et l'exécution transfrontières des accords, conformément au mandat du Conseil, qui avait invité le Bureau Permanent à « mener de plus amples recherches exploratoires sur la reconnaissance et l'exécution transfrontières des accords conclus dans le cadre de di érends internationaux impliquant des enfants, y compris ceux conclus par la voie de la médiation, en tenant compte de la mise en œuvre et de l'utilisation de la Convention de 1996 »¹¹. Lors de cette réunion, qui s'est tenue du 12 au 14 décembre 2013, le Groupe d'experts, composé de spécialistes du droit international privé des milieux universitaire, judiciaire, gouvernemental et privé (avocats et médiateurs), a étudié s'il était opportun, sur les plans juridique et pratique, que la Conférence de La Haye mène d'autres travaux sur ce thème, et a évalué la faisabilité de tels travaux¹².

Convention Adoption internationale (1993)¹³

La Convention Adoption internationale de 1993 protège les enfants et leurs familles des risques d'adoptions illégales, irrégulières, prématurées ou mal préparées à l'étranger. Cette Convention, qui fonctionne par l'intermédiaire d'un système d'Autorités centrales nationales, renforce la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et cherche à garantir que les adoptions internationales ont lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Début 2013, le Guide de bonnes pratiques No 2, « L'agrément et les organismes agréés en matière d'adoption », a été publié en anglais et en français.

Le Groupe d'experts sur les aspects financiers de l'adoption internationale¹⁴ a lui aussi bien avancé dans le cadre des travaux menés en 2013. Trois outils pratiques destinés à faciliter le fonctionnement de la Convention Adoption internationale de 1993 en sont désormais à la phase finale de leur élaboration : le projet de Note sur les aspects financiers de l'adoption internationale, le projet de Tableaux sur les coûts associés à l'adoption internationale et le projet de Liste récapitulative de bonnes pratiques sur les aspects financiers de l'adoption internationale sont presque achevés. Ces documents

¹¹ Voir les Conclusions et Recommandations adoptées par le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de La Haye (du 17 au 20 avril 2012), para. 7.

¹² Le Doc. pré. No 5 à l'attention de la réunion de 2014 du Conseil apporte des informations plus détaillées concernant la réunion du Groupe d'experts.

¹³ Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

¹⁴ Établi conformément à une Conclusion et Recommandation (C&R No 25) de la réunion de 2011 du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de La Haye en vue d'aider le Bureau Permanent à examiner la question des aspects financiers de l'adoption internationale.

local authorities, UNICEF and the Montreal Group.¹⁵ A two-week mission took place in March 2013 in order to assist the Haitian authorities with their preparations for the entry into force of the 1993 Intercountry Adoption Convention. After meeting with the authorities responsible for adoptions and other key actors within the State, the experts made several recommendations to the Haitian authorities, including both short and long-term measures which take into account the opportunities and challenges which result from implementation of the Convention in Haiti. In addition, a consultant from Burkina Faso undertook a three-month mission to Haiti to share good practices and to train the authorities tasked with dealing with adoption matters on a day-to-day basis. She also organised workshops in December 2013 with key actors responsible for the implementation of new adoption procedures. All these efforts have facilitated the passing of a new Law on Adoptions and, ultimately, the ratification of the 1993 Intercountry Adoption Convention by Haiti (which took place on 16 December 2013).

In addition, ICATAP has continued to provide technical assistance to other countries, including:

Cambodia: in 2013, the Permanent Bureau provided legal assistance to the Cambodian authorities with the drafting of Regulations concerning adoption (Prakas). Furthermore, a training seminar on the 1993 Intercountry Adoption Convention for Cambodian judges and officials from the Ministries of Justice and Social Affairs took place in December 2013, organised by the Permanent Bureau in co-operation with UNICEF.

Madagascar: As part of its contribution to the seminar programme “Strengthening of the care of vulnerable children in Madagascar”, the Permanent Bureau provided an analysis of the implementation and operation of the 1993 Intercountry Adoption Convention in Madagascar, and suggested several ways in which the country might improve current laws and practices. More than 100 key actors attended the seminar, including judges, representatives of government authorities and of civil society. The Permanent Bureau also provided assistance to the Central Authority during a two-day study visit and advised officials on ways to improve existing practices.

South East Asia (Cambodia, China (including Hong Kong SAR and Macao SAR), Republic of Korea, the Philippines, Thailand and Viet Nam) also benefited from a promotional and educational workshop with

¹⁵ The Montreal Group includes the Central Authorities of Belgium, Canada (Quebec and federal), Chile, France, Germany, Italy, the Netherlands, Switzerland, the United States of America, UNICEF and other international experts. In 2013, it met in October in The Hague (Netherlands).

sont maintenant soumis à l'ensemble des Membres de la Conférence de La Haye et des États non membres parties à la Convention Adoption internationale de 1993 pour un dernier examen et seront présentés au Conseil lors de la réunion d'avril 2014.

Le Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale (ICATAP) continue de prêter une assistance importante aux États afin de garantir une mise en œuvre conforme et efficace de la Convention Adoption internationale de 1993. Cette assistance est souvent apportée avec le soutien d'experts venant d'États parties expérimentés (il s'agit souvent de membres des Autorités centrales) dont les bonnes pratiques sont reconnues ou en partenariat avec d'autres organisations internationales, comme l'Unicef et le Service social international (SSI).

En Haïti, la Conférence de La Haye a poursuivi ses activités soutenues d'assistance technique en coopération avec les autorités locales, l'Unicef et le Groupe de Montréal¹⁵. Une mission de deux semaines s'est tenue en mars 2013 afin d'aider les autorités haïtiennes dans le cadre des préparatifs de l'entrée en vigueur de la Convention Adoption internationale de 1993. Après avoir rencontré les autorités en charge des adoptions et d'autres acteurs importants de l'État, les experts ont formulé plusieurs recommandations à l'intention des autorités haïtiennes, notamment au sujet de mesures à court et long terme tenant compte des opportunités et difficultés liées à la mise en œuvre de la Convention en Haïti. En outre, une consultante du Burkina Faso a entrepris une mission de trois mois en Haïti pour partager les bonnes pratiques et former les autorités chargées de gérer les questions associées à l'adoption au quotidien. Elle a aussi organisé des ateliers en décembre 2013 avec des acteurs clés chargés de la mise en œuvre de nouvelles procédures d'adoption. Tous ces efforts ont facilité l'adoption d'une nouvelle loi sur l'adoption et, pour finir, la ratification de la Convention Adoption internationale de 1993 par Haïti (le 16 décembre 2013).

En outre, ICATAP a continué d'apporter une assistance technique à d'autres pays, y compris :

Le Cambodge : En 2013, le Bureau Permanent a apporté une assistance juridique aux autorités cambodgiennes dans le cadre de la rédaction d'une réglementation relative à l'adoption (Prakas). De plus,

¹⁵ Le Groupe de Montréal se compose des Autorités centrales d'Allemagne, de Belgique, du Canada (Québec et autorité fédérale), du Chili, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Italie, des Pays-Bas, de Suisse, de membres de l'Unicef et d'autres experts internationaux. En 2013, il s'est réuni en octobre à La Haye (Pays-Bas).

some elements of technical assistance. The Workshop took place in China (Macao SAR) in March 2013. This workshop was co-organised by the Permanent Bureau and the Governments of Macao and Hong Kong SARs of the People's Republic of China. The Workshop provided high-level government officials from these South East Asian States and other experts (UNICEF and ISS) with an opportunity to examine the implementation and operation of the 1993 Intercountry Adoption Convention in States throughout the region. Experts shared good practices and identified ways to overcome common challenges. The Workshop also provided an opportunity for States Parties to the 1993 Intercountry Adoption Convention to encourage the States which have not yet joined to consider ratification or accession to this Convention. Experts also had the occasion to promote and build good working relationships with delegates from neighbouring States.

International Recovery of Child Support / Maintenance (Convention and Protocol) (2007)

The objective of the 2007 Child Support Convention¹⁶ is to ensure the effective international recovery of child support and other forms of family maintenance. It pursues this objective in the following ways:

- by establishing an efficient and responsive system of co-operation between Contracting States in the processing of international applications;
- by requiring that Contracting States make available applications for establishment and modification, as well as for recognition and enforcement of maintenance decisions;
- by providing effective access to cross-border maintenance procedures; and,
- by ensuring access to prompt and effective enforcement mechanisms.

The 2007 Child Support Convention came into force at the international level on 1 January 2013, when the Convention went into effect between Norway and Albania, which became the Convention's first Contracting States. In the past year, the Convention entered into force for two more States.

In December 2013, the European Union approved a grant proposal to help fund the development of iSupport, by pledging an amount up to 717,000 to the Hague Conference and its beneficiary

¹⁶ Hague Convention of 23 November 2007 on the International Recovery of Child Support and Other Forms of Family Maintenance.

un séminaire de formation sur la Convention Adoption internationale de 1993 s'est tenu en décembre 2013. Organisé par le Bureau Permanent en coopération avec l'Unicef, il s'adressait aux juges cambodgiens et aux membres des Ministères de la Justice et des Affaires sociales du pays.

Madagascar : Dans le cadre de sa contribution à un séminaire visant au renforcement de la prise en charge des enfants vulnérables à Madagascar, le Bureau Permanent a analysé la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Adoption internationale de 1993 dans le pays, et a suggéré plusieurs moyens d'améliorer ses lois et pratiques actuelles. Plus de 100 acteurs importants ont pris part à l'événement, notamment des juges et des représentants d'autorités gouvernementales et de la société civile. Le Bureau Permanent a en outre apporté une assistance à l'Autorité centrale lors d'une visite d'étude de deux jours, prodiguant des conseils aux membres sur les moyens d'améliorer les pratiques existantes.

L'Asie du Sud-Est (Cambodge, Chine (RAS de Hong Kong et RAS de Macao comprises), République de Corée, Philippines, Thaïlande et Viet Nam) a également bénéficié d'un atelier à vocation promotionnelle et pédagogique avec des éléments d'assistance technique. Organisé conjointement par le Bureau Permanent et les Gouvernements des RAS de Macao et Hong Kong de la République populaire de Chine, l'Atelier s'est tenu en Chine (RAS de Macao) en mars 2013. Il a permis à des représentants gouvernementaux de haut rang de ces États d'Asie du Sud-Est et à d'autres experts (Unicef et SSI) d'étudier la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Adoption internationale de 1993 dans les États de la région. Les experts ont échangé de bonnes pratiques et trouvé des moyens de relever les défis qu'ils ont en commun. L'Atelier a aussi permis aux États parties à la Convention d'encourager les États non parties à envisager de la ratifier ou d'y adhérer. Enfin, les experts ont pu promouvoir l'entretien de bonnes relations de travail avec leurs homologues venus d'États voisins et jeter les bases de cette coopération.

Convention Recouvrement des aliments et Protocole (2007)

L'objet de la Convention Recouvrement des aliments de 2007¹⁶ est d'assurer l'efficacité du recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille. À cette fin, la Convention :

- établit un système de coopération efficace et réactif entre États contractants aux fins du traitement des demandes internationales ;

¹⁶ Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

partners.¹⁷ iSupport is an electronic case management and communication system which will assist in the effective operation of the 2007 Child Support Convention. The iSupport project is scheduled to formally begin on 1 September 2014.

The 2007 Protocol¹⁸ entered into force at the international level on 1 August 2013 between Serbia and the European Union (between all Member States with the exception of Denmark and the United Kingdom). To celebrate the Protocol's first State Parties, the Hague Conference marked the occasion with the release of the official bilingual version of the Explanatory Report on the 2007 Hague Protocol. The official bilingual version of the Explanatory Report on the 2007 Hague Convention was also made publicly available in October 2013.

Other family law work

The availability and efficacy of protection orders in circumstances of cross-border domestic violence and other harmful or criminal behaviour prompted the Council to invite the Permanent Bureau to explore the need and feasibility of undertaking further work in this area. Specific regional and national legislative endeavours have addressed the cross-border recognition and enforcement of foreign protection orders, but there is at present no global instrument in this field. In 2013, the Permanent Bureau relayed to Council the results of a short questionnaire circulated among Members. The Permanent Bureau subsequently received a mandate to convene an Experts' Group, resources permitting, to assist in continued exploratory work on this topic, including further comparative research and the investigation of the feasibility of a future international instrument. The Experts' Group meeting will take place in The Hague from 12 to 13 February 2014.¹⁹

The Permanent Bureau significantly progressed work on this project in 2013, in accordance with the mandate provided by Council, with the drafting and

17 Austria (€ 10,000), Finland (€ 10,000), France (€ 15,000), Germany (€ 15,000), Latvia (€ 6,000), Netherlands (€ 25,000), Norway (€ 24,000 + € 20,000), Romania (€ 6,000), Switzerland (€ 30,000), CCBE (€ 6,000), Italian National Research Council, Information Technology and the Law (ITTIG) (€ 9,900), and UIHJ (€ 1,000).

18 Hague Protocol of 23 November 2007 on the Law Applicable to Maintenance Obligations.

19 More information on the Experts' Group meeting is available in Preliminary Document No 4 for the attention of the 2014 Council.

- oblige les États contractants à présenter des demandes en vue de l'établissement, de la modification, de la reconnaissance et de l'exécution des décisions en matière d'obligations alimentaires ;
- permet un accès effectif aux procédures transfrontières en matière d'obligations alimentaires ;
- permet un accès à des mécanismes d'exécution rapides et efficaces.

La Convention Recouvrement des aliments de 2007 est entrée en vigueur le premier janvier 2013 sur le plan international, lorsque la Norvège et l'Albanie sont devenues les premiers États contractants. L'an passé, la Convention est entrée en vigueur pour deux États supplémentaires.

En décembre 2013, l'Union européenne a approuvé une proposition de subvention en vue de contribuer au lancement d'iSupport ; elle s'est engagée à verser un montant pouvant atteindre 717 000 à la Conférence de La Haye et à ses douze partenaires bénéficiaires¹⁷. iSupport est un système électronique de gestion des dossiers et de communication qui contribuera au bon fonctionnement de la Convention Recouvrement des aliments de 2007. Son lancement officiel est prévu le premier septembre 2014.

Le Protocole de 2007¹⁸ est entré en vigueur sur le plan international le premier août 2013, entre la Serbie et l'Union européenne (tous les États membres à l'exception du Danemark et du Royaume-Uni). À cette occasion, la Conférence de La Haye a publié la version bilingue officielle du Rapport explicatif sur le Protocole de 2007. La version bilingue officielle du Rapport explicatif sur la Convention de 2007 a aussi été rendue publique en octobre 2013.

Autres travaux menés dans le domaine du droit de la famille

Après examen de la disponibilité et de l'efficacité des ordonnances de protection dans le cadre de violences domestiques et d'autres comportements criminels ou préjudiciables en contexte transfrontière, le Conseil a invité le Bureau Permanent à déterminer s'il était faisable et opportun d'entreprendre d'autres travaux

17 Allemagne (15 000 €), Autriche (10 000 €), Finlande (10 000 €), France (15 000 €), Lettonie (6 000 €), Norvège (24 000 € + 20 000 €), Pays-Bas (25 000 €), Roumanie (6 000 €), Suisse (30 000 €), CCBE (6 000 €), Institut de la théorie et des techniques d'information juridique du Conseil italien de la recherche (ITTIG) (9 900 €) et UIHJ (1 000 €).

18 Protocole de La Haye du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires.

Secretary General C. Bernasconi during the IRZ / HCCH Regional Seminar from 28 to 30 October 2013, Tunis, Tunisia.

Le Secrétaire général, C. Bernasconi, lors du Séminaire régional IRZ / HCCH, du 28 au 30 octobre 2013, Tunis, Tunisie.

L'ABC de l'Apostille
Garantir la reconnaissance de vos actes publics à l'étranger

How to join and implement the Hague Apostille Convention
A Brief Guide for countries interested in joining the Hague Convention of 5 October 1961 Abolishing the Requirement of Legalisation for Foreign Public Documents

Handbooks on the Practical Operation of the Apostille Convention
Manuels sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille

8th International Forum on the e-APP from 17 to 18 October 2013 – Ministry of Foreign Affairs, Montevideo, Uruguay.

8° Forum international sur l'e-APP, les 17 et 18 octobre 2013 – Ministère des Affaires étrangères, Montevideo, Uruguay.

Visit of the Secretary General and of the Representative of the Latin American Office of the Hague Conference at the International Court of Justice on 21 October 2013 in Sao Paulo, Brazil.

Visite du Secrétaire général et du Représentant du Bureau régional Amérique latine de la Conférence de La Haye à la Cour internationale de justice, le 21 octobre 2013, à Sao Paulo, Brésil.

circulation of several questionnaires on “the private international law issues surrounding the status of children, including issues arising from international surrogacy arrangements”, with the view of preparing a Preliminary Document on this Project for the Council meeting of 2014.

Questionnaire No 1, circulated in April 2013, was addressed to Members of the Hague Conference and interested non-Member States. It sought information from States concerning their internal and private international laws relating to legal parentage, as well as information concerning their experience of international surrogacy arrangements. The Questionnaire also sought views on the desirability and feasibility of further international work in this field. Questionnaires Nos 2 to 4 were addressed to legal practitioners, health professionals and surrogacy agencies respectively and focused more directly on the issues arising from international surrogacy arrangements. In addition, three associations of intending parents co-ordinated the provision of submissions from individuals / couples who have undertaken international surrogacy arrangements. A special webpage for this project was developed in 2013 which can be accessed on the Hague Conference website.

International legal co-operation & litigation

Apostille Convention (1961)²⁰

The Apostille Convention facilitates the circulation of public documents by replacing the cumbersome and often costly formalities of “legalisation” with the issuance of a simple, uniform authentication certificate called an “Apostille”.

The Permanent Bureau carried out a range of activities in 2013 to support the implementation and operation of the Apostille Convention and to promote its accession among new States.

In June 2013, the Permanent Bureau took part in a workshop entitled “A Simplified Authentication Process for the Production of Public Documents Abroad through the Use of the Hague Apostille Convention” in Medan (Indonesia). The workshop was organised by the Department of Justice of Hong Kong SAR (China), under the auspices of the APEC Economic Committee, and in collaboration with the Asia Pacific Regional Office of the Hague Conference. The objective of the workshop was to introduce the Apostille Convention, to demonstrate how it may

²⁰ Hague Convention of 5 October 1961 Abolishing the Requirement of Legalisation for Foreign Public Documents.

dans ce domaine. Sur les plans national et régional, des initiatives législatives spécifiques ont abordé la reconnaissance et l'exécution transfrontières des ordonnances de protection rendues par des juridictions étrangères, mais à l'heure actuelle, il n'existe aucun instrument mondial en la matière. En 2013, le Bureau Permanent a présenté au Conseil les résultats d'un questionnaire succinct à l'intention des Membres. Par la suite, le Conseil a confié au Bureau Permanent le mandat de constituer un Groupe d'experts, si les ressources le permettent, afin de poursuivre les travaux exploratoires sur le sujet, notamment en effectuant d'autres recherches comparatives et en explorant la faisabilité d'un futur instrument international. La réunion du Groupe d'experts se tiendra à La Haye les 12 et 13 février 2014¹⁹.

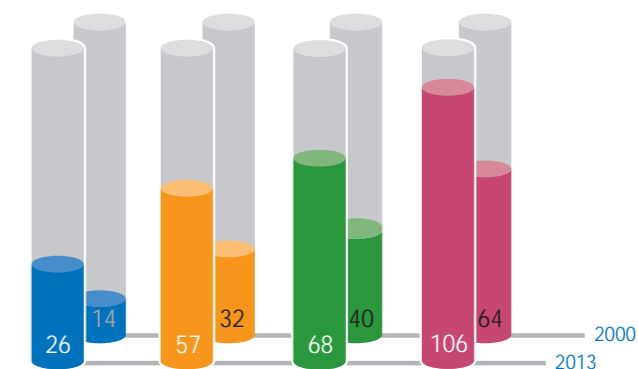
Les travaux menés par le Bureau Permanent dans le cadre de ce projet ont significativement avancé en 2013, conformément au mandat confié par le Conseil : plusieurs questionnaires sur les « questions de droit international privé concernant le statut des enfants, notamment celles découlant des conventions de maternité de substitution à caractère international » ont été rédigés et utilisés, aux fins de la préparation d'un rapport à l'attention de la réunion de 2014 du Conseil.

Le Questionnaire No 1, diffusé en avril 2013, s'adressait aux Membres de la Conférence de La Haye et aux États non membres intéressés, qui étaient invités à partager les informations dont ils disposaient au sujet de leur droit interne et de leur droit international privé en matière de filiation juridique, et concernant leur expérience avec les conventions de maternité de substitution à caractère international. Le Questionnaire cherchait en outre à recueillir les points de vue des uns et des autres quant à l'opportunité et à la faisabilité de mener des travaux approfondis sur cette question au niveau international. Les Questionnaires Nos 2 à 4 étaient respectivement conçus à l'intention des praticiens du droit, des professionnels de la santé et des agences de maternité de substitution, et portaient plus spécifiquement sur les questions découlant des conventions de maternité de substitution à caractère international. De plus, les contributions de personnes et de couples ayant conclu des conventions de maternité de substitution à caractère international ont pu être recueillies par l'intermédiaire de trois associations de couples demandeurs. Une page spécialement consacrée à ce projet a été créée en 2013 sur le site web de la Conférence de La Haye.

¹⁹ Le Document préliminaire No 4 à l'attention de la réunion de 2014 du Conseil apporte des informations plus détaillées concernant la réunion du Groupe d'experts.

The increase in number of Contracting States to Conventions on International legal co-operation and litigation from 2000 to 2013
Augmentation du nombre d'États contractants aux Conventions sur l'entraide judiciaire et administrative et le contentieux international de 2000 à 2013

■ Access to Justice Convention (1980)
Convention Accès à la Justice (1980)
■ 1970 Evidence Convention (1970)
Convention Preuves (1970)
■ 1965 Service Convention (1965)
Convention Notification (1965)
■ Apostille Convention (1961)
Convention Apostille (1961)



complement APEC's Ease of Doing Business (“EoDB”) initiative by facilitating cross-border transactions, and to share experiences concerning the implementation and operation of the Convention and the e-APP among the APEC Member Economies. Following the success of the workshop, APEC Ministers reaffirmed the benefits of the Apostille Convention to Member Economies at the subsequent APEC summit in Bali (Indonesia). In a Joint Ministerial Statement released on 5 October 2013,²¹ the APEC Ministers recognised that “APEC-wide adoption of the Hague Apostille Convention would facilitate APEC’s EoDB targets in the area of trading across borders and advance institutional connectivity among APEC authorities” and “encouraged wider participation in the Hague Apostille Convention”.

Also in June 2013, the Permanent Bureau conducted a technical assistance mission to Mexico to provide training to federal and state Competent Authorities on the operation of the Convention and to advise on the development of internal guidelines for the issuance of Apostilles. The guidelines were promulgated by the federal government shortly after the mission. The same will hopefully be done in the future in all 32 Mexican states. Once in place, the guidelines should harmonise practices and address existing uncertainties in relation to the issuance of Apostilles in Mexico.

Throughout 2013, the Permanent Bureau also worked closely with the International Finance Corporation of the World Bank Group to support the accession and implementation of the Apostille Convention by Tajikistan. In April, the then-Deputy Secretary General attended a series of meetings with high-level government officials in Dushanbe

²¹ The Joint Ministerial Statement is available at <http://www.apec.org/Meeting-Papers/Ministerial-Statements/Annual/2013/2013_amm.aspx>.

Entraide judiciaire et administrative et contentieux international

Convention Apostille (1961)²⁰

La Convention Apostille facilite la circulation des actes publics en remplaçant les formalités lourdes et souvent coûteuses de « légalisation » par la simple émission d'un certificat d'authentification uniformisé, l'« Apostille ».

Le Bureau Permanent a mené toute une série d'activités en 2013 en vue de soutenir la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Apostille et d'encourager de nouveaux États à y adhérer.

En juin 2013, le Bureau Permanent a pris part à un atelier portant sur la simplification de la procédure d'authentification pour la production d'actes publics à l'étranger au moyen de la Convention Apostille (« A Simplified Authentication Process for the Production of Public Documents Abroad through the Use of the Hague Apostille Convention »). L'Atelier, qui s'est tenu à Medan (Indonésie), était organisé par le Ministère de la Justice de la RAS de Hong Kong (Chine), sous les auspices du Comité économique de l'APEC, et en collaboration avec le Bureau régional Asie Pacifique de la Conférence de La Haye. Il avait pour objectif de présenter la Convention Apostille, de montrer comment elle peut compléter l'initiative de l'APEC sur la facilité de faire des affaires (« Ease of Doing Business » ou « EoDB ») en favorisant les transactions transfrontières, et de mettre en commun les expériences relatives à la mise en œuvre et au fonctionnement de la Convention et de l'e-APP dans les économies représentées à l'APEC. Au vu du succès de cet atelier, les ministres de l'APEC ont réaffirmé l'intérêt, pour les économies membres, d'être

²⁰ Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers.